



Les agriculteurs du Parc naturel régional du Verdon s'impliquent dans la préservation de l'Outarde canepetière

“ Une véritable dynamique s'est mise en place avec les agriculteurs, dont certains sont prêts à poursuivre leur engagement. ”

CONTEXTE

Si l'enjeu économique et agricole est prépondérant pour le territoire du Parc naturel régional du Verdon, celui de la biodiversité l'est tout autant. Il abrite des espèces rares dans les couverts des surfaces agricoles, et plus particulièrement l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*). L'espèce a fortement régressé en France, 80 % des effectifs ont disparu en 20 ans. C'est dans les secteurs agricoles qu'elle est la plus touchée du fait de l'intensification des pratiques : surfaces cultivées de plus en plus grandes, usage de pesticides ou d'herbicides, homogénéisation des productions.

MESURES MISES EN ŒUVRE

↓ Dès 2007, le Parc naturel régional du Verdon travaille à la mise en place de pratiques agricoles favorables au maintien de l'Outarde canepetière sur le plateau de Valensole avec le concours de différents partenaires (Chambre départementale des Alpes de Haute-Provence, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Conservatoire des espaces naturels). En 2008, ce partenariat se concrétise avec la signature d'une convention de territoire "Agrifaune" qui rassemble les acteurs des mondes agricole et cynégétique pour contribuer au développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité en milieu rural.

↓ L'animation mise en place par le Parc avec les agriculteurs volontaires a porté ses fruits avec l'engagement de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) qui engage les agriculteurs dans une démarche de qualité agricole (absence de pesticides et d'herbicides lors des rotations) et environnementale : création de couverts herbacés favorables à l'Outarde canepetière qui s'inscrivent dans la logique agronomique locale et mise en place d'une période de non-intervention sur ces couverts pendant la période de reproduction.

↓ En parallèle, deux suivis sont menés afin d'évaluer les effets par rapport aux objectifs recherchés : un suivi

scientifique mené depuis 2008 par l'ONCFS et le CEN PACA permet d'évaluer les effets des mesures engagées sur la préservation de l'espèce, un suivi agronomique mené par la Chambre d'agriculture évalue la longévité des pratiques mises en œuvre à la fin des MAET.



OBJECTIFS

- Développer des pratiques agricoles favorables au maintien et au développement des populations d'Outardes canepetière.
- Mettre en place une synergie entre agriculture et espaces naturels.



RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Depuis le début du projet, 11 agriculteurs ont souscrit une MAET pour une surface d'environ 100 hectares sur le plateau de Valensole.
- ↓ Les premiers résultats des suivis montrent que 80 % des couverts engagés en MAET sont fréquentés par des Outardes canepetières, une reproduction a même été constatée en 2014. Même si le statut de l'espèce reste fragile, une hausse des effectifs est constatée depuis 2013.
- ↓ Au-delà des mesures engagées pour la préservation d'une espèce menacée, la plupart des agriculteurs sont prêts à poursuivre leur engagement pour les cinq prochaines années, certains sont même intéressés pour déployer d'autres programmes sur la biodiversité (insectes pollinisateurs, plantes messicoles).



ZOOM

Les Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont des mesures mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la politique agricole commune. En contrepartie d'une rémunération annuelle, l'agriculteur s'engage à adapter ses pratiques agricoles selon un cahier des charges. C'est une des réponses apportée pour lutter contre les impacts de l'agriculture, notamment intensive, sur l'environnement. Le dispositif MAET mis en place en 2010 permet de répondre de façon adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la Directive cadre sur l'eau. Les MAEC permettront, à compter de 2015, d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales et climatiques identifiées à l'échelle des territoires et de maintenir les pratiques favorables à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique là où il existe un risque d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.



La biodiversité, un atout pour l'animation du territoire et l'appui aux agriculteurs sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Préservation de l'Outarde canepetière sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

Maitre d'ouvrage : Parc naturel régional du Verdon / 19585 habitants.

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alpes de Haute-Provence, Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Partenaires financiers : Commission européenne, État.

Budget : 20 000 € annuels.

Date de début / Fin de l'action : 2008/2014

Contacts : Parc naturel régional du Verdon
04 92 74 68 00 / dchavy@parcduverdon.fr

Pour en savoir + : www.parcduverdon.fr